

# Règlement « Les Joelettes sur l'itinérêve »

L'inscription à la randonnée Joëlette en relais implique de fait l'acceptation du présent règlement:

- La randonnée est ouverte à toute personne inscrite sur un ou plusieurs relais
- Je prévois un équipement et un matériel adaptés aux pratiques de la randonnée (chaussures et sac à dos adaptés aux caractéristiques de la randonnée, vêtements adaptés aux conditions météorologiques, eau).
- Du fait de l'engagement physique nécessaire pour la participation aux relais, je reconnais pouvoir effectuer un parcours de plus de 25 km avec un sac à dos de 10Kg. En cas de doute, je contacte les organisateurs.
- Dans le cadre des relais, j'accepte de participer à l'équipage autour de la joëlette afin de l'aider à sa progression.
- Les participants des randonnées en relais sont couverts par l'assurance du club H.Cap\*Nature en cas d'accident. L'attestation est disponible auprès des organisateurs. Cette assurance ne couvre pas les dommages en dehors des horaires de randonnée.
- J'atteste avoir une assurance en responsabilité civile valide au moment de cette randonnée qui couvre tout incident en dehors de la randonnée.
- J'accepte de respecter les décisions prises par l'organisateur/ le responsable de la randonnée.
- En cas de cheminement sur une route, je respecte le code de la route et les règles de sécurité mises en place.
- Les personnes non inscrites peuvent accompagner la randonnée mais ne seront pas couverts par l'assurance du club.
- L'organisation se réserve le droit de modifier les circuits, sans préavis.
- Je préserve la beauté du site et je ne laisse pas mes déchets sur le parcours
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'équipement.
- Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera possible passé le 1er Avril.
- J'accepte que mes coordonnées email soient utilisées par les organisateurs pour les besoins du projet "Les Joelettes sur l'itinérêve 2018" uniquement.
- J'autorise les 3 associations organisatrices à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies ou de vidéos pour la prestation de la promotion de leur activité et la communication du projet "Les Joëlettes sur l'itinérêve 2018" entre Bort les orgues et Argentat entre le 21 et le 28 Avril 2018.

- Cette autorisation est valable pour une utilisation d'une durée de : 10 ans, sur les territoires : monde, tous pays, sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

- La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

- Je me suis inscrit(e) à l'une des 3 associations organisatrice

- La Dordogne de villages en barrages
- H.Cap\*Nature
- Entre Rives et Coteaux.

Nom & Prénom

Date

Signature